

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 octobre 2024

Planification de l'éolien en mer : le Gouvernement rend une décision ministérielle ambitieuse, à la hauteur des enjeux

Suite au débat public « la mer en débat » (novembre 2023 – avril 2024), relatif à la mise à jour des documents stratégiques de façade (DSF) et à l'élaboration d'une cartographie de zones propices à l'éolien en mer, l'Etat et RTE ont produit une réponse de la maîtrise d'ouvrage claire et à la hauteur des enjeux de décarbonation et de préservation de la biodiversité. La cartographie publiée fait suite à une concertation d'ampleur et identifie globalement des zones propices favorables, tenant compte des usages en mer et des enjeux environnementaux sur les façades maritimes, sur les horizons de temps visés (à 10 ans et d'ici à 2050). Les prochaines étapes relatives à la planification énergétique des appels d'offres dans la PPE, d'ici la fin 2024, et à la finalisation des DSF, d'ici le printemps 2025, seront fondamentales, comme l'Etat s'y est engagé dans le cadre du Pacte éolien en mer de mars 2022.

La loi relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables dite loi « APER » de mars 2023 disposait, en son article 56, de l'obligation pour l'Etat de produire une cartographie précise des zones propices – à terre et en mer – pour les parcs éoliens en mer, sur un horizon de 10 ans et à 2050, de sorte à appréhender l'intégralité du programme offshore et à apporter de la visibilité à l'ensemble des parties prenantes. Cet exercice a franchi, le jeudi 26 septembre puis le vendredi 18 octobre 2024, une étape majeure dans le processus de mise à jour des documents stratégiques de façades maritimes. Pour mémoire, France renouvelables avait publié, avec le Syndicat des Energies Renouvelables, le 29 février dernier, un livret proposant différents scénarios de planification à 2050, dont un scénario de synthèse dit « équilibre ». La filière a par la suite approfondi les discussions avec les usagers, les Régions, l'Etat et RTE pour affiner ses propositions de zonage, et aboutir à un scénario « équilibre 2 », présenté lors d'échanges ultérieurs sur chaque façade maritime.

Anne-Catherine de Tourtier, présidente de France renouvelables déclare : « nous nous félicitons des zones propices identifiées par l'Etat et nous tenons à souligner qu'elles résultent de concertations approfondies et globalement consensuelles sur les territoires. Ce zonage fait la synthèse des enjeux technico-économiques, environnementaux et paysagers tout en permettant l'atteinte des objectifs fixés : 18 GW en service à 2035, 45 GW à 2050. La décision également répond aux questions soulevées par la Commission Nationale du Débat Public dans son compte-rendu du mois de juin, et prend intégralement en compte de la recommandation majeure de localiser les parcs en zone économique exclusive, c'est-à-dire au-delà des 12 milles nautiques (soit plus de 22 km des côtes). Il nous faut désormais terminer le travail en finalisant les documents stratégiques de façade et en adoptant une planification énergétique à la hauteur des enjeux ».

France renouvelables précise que des contraintes fortes pesant sur certaines façades, notamment liées aux servitudes de défense nationale récemment élargies en Atlantique Nord, ont conduit à privilégier des zones en Bretagne Nord ou en Atlantique Sud. La filière en a pris acte et note que ceci gèle une très large partie du potentiel offshore favorable au large des côtes de Bretagne Sud et des Pays de la Loire. Elle propose que ceci puisse être réexaminé pour le prochain cycle de planification. De même, elle suggère que le sujet des servitudes de sécurité maritime puisse faire l'objet d'un examen approfondi et ouvert à la discussion à l'avenir, afin de mieux concilier les enjeux de transition énergétique, de

sécurité d'approvisionnement électrique à plus long terme et de sécurité de la navigation, notamment en Manche Est et Ouest. Enfin la filière rappelle que l'éloignement à la côte représente un coût additionnel pour la collectivité et rend le raccordement des projets plus complexe pour RTE.

A propos de France renouvelables

France renouvelables est l'association professionnelle qui représente, consolide et promeut, par une approche systémique, le développement des EnR électriques industrielles et des solutions de stockage et de flexibilité associées, permettant l'évolution de notre système électrique vers sa décarbonation, sa soutenabilité et sa compétitivité. France renouvelables rassemble plus de 350 adhérents, sur l'ensemble des chaînes de valeur.

Contact presse : Agence Hopscotch - francerenouvelables@hopscotch.fr